Solidaires I.D.D.
Solidaires Meeddat
Solidaires finances
Solidaires Union Syndicale

N° 34 – JUILLET 2009

L'AIGUILLON A L'INDUSTRIE

Premières élections

dans

les 9 premières

DREAL

Loi mobilité

Grand danger

L'EDITORIAL DU SG

Tout fout le camp, mais nous gagnerons *P. 2*

LES ADHERENTS

Un militant d'honneur fait valoir ses droits à retraite *P. 3*

LES PERSONNELS DES CORPS MEEDDM

Formation des Contrôleurs des Transports Terrestres *P. 4*

ELECTIONS au CTP DREAL

L'alliance avec la FSU et la CGT *P. 5, 6, 7*

PERSONNELS ADMINISTRATIFS

Les conditions statutaires pour AAP1,
de AA en SA (C en B) et SA en SAP (B en B2) *P. 8, 9*

LES DOSSIERS SPECIAUX du MEIE

Le GT promu/promouvable du 16 juin 2009 *P. 10*
Egalité professionnelle, *P. 11*

FUSION DDE-DDEA

La fusion DDE-DDEA dans un département *P. 14*

INFOS EN BREF

La vie à la DPAEP *P. 12*
Une nouvelle jurisprudence pour les délais de mutations *P. 13*
Bilan de l'US SOLIDAIRES de 07/08 à 07/09 *P. 15, 16*
La Loi « *Mobilité* » où en sommes nous ? *P.17*

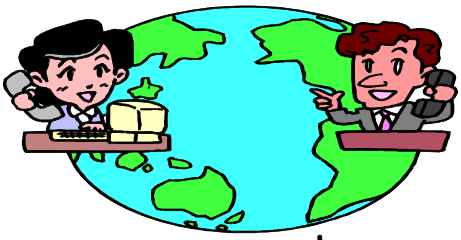

Tout fout le camp, mais nous gagnerons !

Je pourrais commencer cet éditorial, comme à mon habitude, en vous disant que « tout fout le camp » et que nous sommes laminés et dépassés par toutes ces réformes et cette crise mondiale qui agrandissent sans cesse le fossé entre les nantis et la majorité de nos concitoyens, mais je préfère, pour une fois, faire preuve d'optimisme.

D'abord ce sont les vacances et chacun a besoin de se ressourcer pour mieux affronter les grands combats qui se profilent à la rentrée et qu'il faudra absolument gagner.

Je n'ai pas de doute sur notre capacité à exister, dans l'esprit de Solidaires, car nous défendons les vraies et justes valeurs de solidarité, de justice sociale et d'équité.

Il est vrai que la situation actuelle en France et dans le monde ne plaide pas en la faveur du syndicalisme qui s'égare au gré d'intérêts particuliers et de conflits de pouvoir. Malgré tout ne perdons jamais de vue que les valeurs que nous portons sont les bonnes et qu'elles finiront par triompher, c'est du bon sens, prenons patience ! Le balancier de l'ultra libéralisme, injuste, sans pitié, qui prône la loi du Talion, finira bien par revenir comme un boomerang en pleine figure de ceux qui en font leur adage.
Il nous suffit de continuer à croire, de porter tout le temps et partout notre discours.

En ce qui concerne Solidaires I.D.D., le temps est venu !

En effet, l'occasion se présente à nous de pouvoir porter les valeurs que nous défendons chaque jour dans les instances officielles d'un grand ministère, le MEDDM, et de prouver, si besoin est, à nos mandants, que **Solidaires I.D.D.** fait, de la défense du plus grand nombre, sa priorité.
Je veux parler des élections pour la composition des CTP des DREAL qui se dérouleront le 29 septembre 2009, dans les 9 DREAL déjà constituées.

Mais le défi ne s'arrête pas là !

Il nous faut aussi penser aux élections pour les CTP qui se dérouleront en 2010 dans les toutes les autres DREAL et dans les directions départementales interministérielles, sans perdre de vue les élections pour le CTPM de 2011.
Notre constante détermination à faire progresser l'Union Syndicale Solidaires, qui propose une autre forme de syndicalisme, celle dont je suis persuadé qu'elle est l'avenir, doit aussi se traduire au sein de Solidaires Meeddat et permettre à **Solidaires I.D.D.** de trouver toute la place qui lui revient dans le nouveau paysage syndical qui se dessine.

Dès maintenant et sans répit, comme nous l'avons toujours fait, expliquons, affichons nos convictions et soyons convaincants pour démontrer à tous les agents que le syndicalisme corporatiste est mort et que l'avenir passe par un syndicalisme inter catégoriel, inter professionnel, au service de tous et surtout des plus faibles et des plus démunis, sans juger a priori du pourquoi ils en sont là.
Plus nous serons présents pour tenir ce discours plus nous continuerons à exister.
Je compte, une fois de plus sur vous, pour m'aider dans cette immense et ambitieuse tâche.

Pour terminer, pas de larmes, mais un gros pincement au cœur pour saluer le départ en retraite de notre ami Joël Bouleau qui, il ne faudra jamais l'oublier, par sa lucidité et ses dons de visionnaire, a conduit **Solidaires I.D.D.**, là où il en est aujourd'hui.

BONNES VACANCES A TOUTES ET A TOUS ET A LA RENTREE :
TOUS ENSEMBLE NOUS NOUS BATTRONS, TOUS ENSEMBLE NOUS GAGNERONS !

J.P. FRILEUX

Ce n’est qu’un « Au revoir »

En juin 1964, je me souviens encore de mes premiers pas un peu tremblotants dans le monde du travail, passage quasi initiatique qui marquait la sortie de l'adolescence et l’entrée dans le monde des adultes.

A cette époque, il suffisait de pousser la porte des entreprises pour trouver un job. Il y avait encore une classe ouvrière au sens noble du terme et une solidarité qui a maintenant quasiment disparu, laminée sans doute par la mondialisation, les ambitions effrénées des plus nantis, des plus instruits, des plus hauts placés.

J'ai passé quatorze années dans le privé. J'en garde encore aujourd'hui un vécu qui me permet de parler de ce que j'ai connu, alors que d’autres en parlent sans savoir, ce qui ne les empêchent pas d’asséner leurs conneries !

Ensuite, par le hasard de la vie et le rugby, je suis entré en 1978 expert à la DRIRE Basse Normandie. Après 31 ans et 8 mois, c'est sans regret que je m'en vais.

Je pense à tous les copains qui eux vont rester dans ce grand bazar qui tente, tant bien que mal, de se mettre en place, et je me dis : « tu n'as aucun remords à avoir, sauf qu’à 62 ans, si la vie n'est pas finie, il y a un bon bout de chemin de fait ».

J'ai vécu une période enrichissante en prenant des responsabilités syndicales. Cela m’a permis de rencontrer et de fréquenter un milieu et des gens d'horizons divers. Il y a eu des joies, pas souvent, des déceptions beaucoup, des inimitiés bien souvent partagées, mais, comme dans la chanson, je ne regrette rien, car, parmi cela, il y a eu le bonheur de trouver de vrais camarades, de faire ensemble de temps en temps la fête pour décompresser.

Pour les autres, ceux qui par intérêt, bêtise ou opportunisme ont déserté : je les laisse à leur triste sort !

Maintenant il me restera plus de temps pour ma famille, mes amis, la pêche en mer et mon mandat de conseiller municipal.

Pour terminer, j’émets le vœu que notre syndicat puisse continuer à vivre dans le même esprit. N'oubliez surtout pas que seule la solidarité, l'appartenance à un groupe permettent la défense de vos intérêts.

Je vous salue tous et je ne vous dis pas adieu, mais à bientôt.

Merci encore à vous, celles et ceux qui, à de multiples occasions, m'ont aidé à accomplir ma tâche. Je sais que notre syndicat est entre de bonnes mains.

JOEL

FORMATION DES CONTROLEURS DES TRANSPORTS TERRESTRES :

ATTENTION DANGER

AVEC LE CONTROLE TECHNIQUE INITIE PAR LE MINISTERE VOTRE RESPONSABILITE SERA ENGAGEE !

Quand on sait qu'en cas de difficultés financières, les entreprises de transports cherchent à faire des économies sur l'entretien des véhicules et qu'actuellement la crise économique n'épargne pas non plus ces entreprises,

Quand on sait qu'un contrôle technique annuel est jugé insuffisant pour garantir le niveau d'entretien des véhicules en circulation pendant toute une année,

Quand on sait qu'il faut deux à trois ans de formation pour « façonner » de bons mécaniciens,

Quand on sait qu'il est impératif de posséder de solides connaissances techniques pour réaliser des contrôles de qualité sur les véhicules,

Quand on sait que l'on a enlevé ces missions à un corps de fonctionnaires qui possédaient justement toutes ces connaissances, pour les offrir sur un plateau d'argent à des organismes privés,

Quand on sait que ces fonctionnaires : les experts techniques des services extérieurs de l'industrie, pour ne pas les nommer, n'ont pas été reclassés dans leur domaine d'activité qui était justement **LES CONTRÔLES TECHNIQUES,**

Quand on sait que, depuis la privatisation des centres de contrôle technique, il n'est plus possible, lorsqu'il est constaté des défauts d'entretien pouvant causer un risque pour la sécurité, de soumettre le véhicule à un contrôle plus approfondi sur un centre de contrôle technique, mesure pourtant prévue par l'arrêté du 9 août 2002 relatif au contrôle technique routier,

Comment voulez-vous que l'on puisse simplement comprendre la formation de deux jours proposée en 2009 aux contrôleurs des transports terrestres intitulée « formation au contrôle technique des véhicules » ?

Cela s'appelle du n'importe quoi, d'autant que le seul but de l'administration dans cette affaire est d'enfin appliquer les dispositions européennes de la directive 2000-30 car les amendes à payer commencent à peser lourd !

PLUS GRAVE POUR SOLIDAIRES I.D.D, c'est de responsabiliser ces agents chargés du contrôle « en veillant à ce qu'ils remplissent et signent un bulletin de contrôle » avant même de prétendre les former à un métier totalement différent du leur et pour lequel ils ont tout à apprendre.

Autrement dit, ces agents s'engageront et seront susceptibles d'être conduits devant les tribunaux en cas d'accident d'un véhicule qu'ils auront contrôlé !

POUR SOLIDAIRES I.D.D, cette démarche, qui cache la volonté de continuer le démantèlement du service public et le toujours faire plus avec moins, doit être complètement revue et corrigée.

SOLIDAIRES I.D.D dénonce donc cette approche et encourage tous les agents concernés à exiger des formations dignes de ce nom qui leur permettront de remplir leur mission de service public avec toutes les compétences requises.

L'AIGUILLON A L'INDUSTRIE

Directeur de la publication : Jean-Pierre FRILEUX
Secrétaire de rédaction : Christine LOUISOT

Périodicité : Trimestrielle ISSN : 1622 – 4736
Numéro : Juillet 2009

Rédacteur en chef : Patrice LONGE
Rédacteurs : Christine ROUSSEL
Chantal CRAIPEAU

Numéro de CPPAP : 0203S05673
Dépôt légal : Juillet 2009

Le Syndicat SOLIDAIRES I.D.D. est un syndicat professionnel,
membre de SOLIDAIRES FINANCES, de SOLIDAIRES MEEDDAT et de l'UNION SYNDICALE SOLIDAIRES

L'alliance électorale :
Une réponse globale
Une échéance capitale pour tous !

La création des 9 premières[1] DREAL (Direction Régionale de l'Ecologie, de l'Aménagement et du Logement) du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer (MEEDDM) implique la mise en place de comités techniques paritaires régionaux (CTP).

La consultation des personnels des 3 ex DRE, DIREN et DRIRE dans chaque région a été arrêtée le 1er juillet 2009. Ce scrutin du 29 septembre 2009 vise à déterminer la représentativité des organisations syndicales au sein des CTP des DREAL concernées.

Dans ce cadre, Solidaires au Meeddat a constitué une alliance électorale, dans certaines régions[2] avec la FSU, et dans d'autres régions[3] avec la FSU et la CGT. Cette alliance, sur la base de revendications communes fortes, présente dans toutes les régions et présente dans les différents secteurs de la future DREAL, compte bien faire entendre vos grandes et nombreuses inquiétudes relatives à la fusion idéologique qui se met en place sans que nous ayons à l'heure actuelle, une lisibilité sur :

- Les règles et critères d'affectation des agents ;
- Les postes susceptibles d'être à pourvoir ;
- L'évolution des effectifs et des qualifications ;
- Les évolutions d'implantation immobilière ;
- La gestion et hiérarchisation des missions et des carrières ;
- Les règles statutaires ;
- Le rattachement des unités de gestion fonctionnelle et organisationnelle (MEIE, MEEDDAT, agriculture, …).

Cette élection nous permet de souligner l'importance que revêt cette échéance dans le cadre des réorganisations des services, notamment en région.

L'alliance électorale souligne que les conditions de fusion des ex directions n'ont pas été négociées au niveau national avec les Syndicats des 3 entités ministérielles différentes.
Par exemple, rien sur le devenir des emplois, notamment sur ceux des missions supports !

L'alliance électorale maintient également son exigence quant au traitement de l'aspect humain qui doit demeurer prioritaire en amont de toute organisation de nouvelles structures aussi bien nationales, régionales que départementales.

Il est donc important que tous les agents des DREAL participent à cette élection qui permettra de déterminer les organisations syndicales représentatives du personnel au sein du CTP. Nombreux, faites entendre votre attachement à la démocratie, à la justice sociale, à la défense de vos droits fondamentaux.

A ce jour, nous dénonçons l'absence de réponses aux sujets aussi essentiels que :

- la garantie de maintien des missions actuelles,
- les moyens supplémentaires pour les exercer dans leur totalité et garantir un service public de qualité,
- la définition des missions nouvelles et les moyens s'y rapportant,
- la gestion des personnels, les conditions de travail, les plans de qualification et de promotion.

Pour la défense réelle de tous les personnels, le pluralisme et la démocratie, votez utile

VOTEZ pour l'ALLIANCE ELECTORALE SOLIDAIRES – FSU

ou pour

l'ALLIANCE ELECTORALE SOLIDAIRES – FSU - CGT

- 9 DREAL[1] : Champagne Ardennes, Corse, Haute-Normandie, Midi-Pyrénées, Nord pas de Calais, Pays de la Loire, Picardie, Provence Alpes Côte d'Azur, Rhône Alpes.
- Régions de l'alliance Solidaires - FSU[2] : Corse, Midi-Pyrénées, Picardie, Provence Alpes Côte d'Azur, Rhône Alpes.
- Régions de l'alliance Solidaires – FSU - CGT[3] : Champagne Ardennes, Haute-Normandie, Nord pas de Calais, Pays de la Loire.

Les représentants de Solidaires demandent que les moyens et les garanties mis en place soient clairement annoncés, notamment sur :

- le niveau de rémunération,
- la mobilité non contrainte,
- les modalités de gestion,
- l'accompagnement personnalisé,
- le parcours professionnel,
- le plan de formation,
- l'action sociale et l'hygiène et la sécurité,

Pour l'alliance électorale, l'harmonisation ne peut se concevoir que par le haut.

Il faut bien entendu ne pas se tromper et voter massivement pour

l'ALLIANCE ELECTORALE SOLIDAIRES – FSU

ou pour

l'ALLIANCE ELECTORALE SOLIDAIRES – FSU – CGT

POUR la pluralité syndicale

CONTRE toute forme de discrimination et de corporatisme !

Par ce vote, vous optez pour une défense collective et individuelle.
En votant pour l'alliance électorale, vous exprimez votre attachement à une représentation syndicale qui ose poser les vraies questions et exige de vraies réponses quelles que soient vos origines.
Ensemble, tous ensemble faisons les bons choix !

Pour la défense réelle de tous les personnels, le pluralisme et la démocratie, votez utile

VOTEZ SOLIDAIRES – FSU -CGT

- 9 DREAL[1] : Champagne Ardennes, Corse, Haute-Normandie, Midi-Pyrénées, Nord pas de Calais, Pays de la Loire, Picardie, Provence Alpes Côte d'Azur, Rhône Alpes.
- Régions de l'alliance Solidaires - FSU[2] : Corse, Midi-Pyrénées, Picardie, Provence Alpes Côte d'Azur, Rhône Alpes.
- Régions de l'alliance Solidaires – FSU - CGT[3] : Champagne Ardennes, Haute-Normandie, Nord pas de Calais, Pays de la Loire.

Nîmes, le 9 juillet 2009

Pour soutenir les représentants du personnel des DREAL

La pression au quotidien se fait de plus en plus grande. Les relations professionnelles deviennent de plus en plus tendues. Les indicateurs et objectifs croissants sont initiés pour nous démontrer que nous ne sommes, soit disant, pas à niveau et qu'il faut, chaque jour, faire encore et toujours plus, plus vite et mieux.

Comment laisser les représentants d'une administration aussi zélée mettre constamment la tête des personnels sous l'eau ? Il n'est pas coutume, notamment à Solidaires, de se laisser dicter une telle conduite alors que les agents titulaires et non titulaires de nombreuses branches professionnelles sont de plus en plus surchargés de travail et laisser sans lisibilité sur leur avenir.

Dans ce même temps la mise en place, au pas de charge, des DREAL dans les 9 premières régions augure la doctrine mise en œuvre par les politiques de la gouvernance actuelle. En effet, une fois l'idéologie arrêtée, sans tenir compte des arguments des représentants syndicaux dans chacune de ces régions, au regard notamment du calendrier de réalisation intenable de la fusion des Directions régionales (DIREN, DRIRE et DRE) la DREAL est constituée.

Cette expérimentation promet d'être, à l'échelle du territoire, une réforme qui n'a pas fini de créer la désillusion des agents sur notamment la gestion statutaire, organisationnelle, immobilière et financière.

Dans cette même période, l'instance officielle de dialogue que sont les Comités Techniques Paritaires Régionaux de chacune des 3 ex Directions est devenue caduque. Les réunions informelles que daigne nous accorder avec parcimonie le représentant régional de l'administration ne prennent en compte qu'à la marge les revendications des agents.

Dans ce cadre, **Solidaires à l'Industrie et au Développement Durable, FSU et CGT** vous incitent à **voter nombreux**, **le 29 septembre 2009**, pour donner toute la légitimité nécessaire aux futurs représentants des personnels face à l'administration régionale.

Par ce vote et votre voix, privilégiez la réelle défense collective et individuelle des droits des agents de cette administration fusionnée.
Solidaires à l'Industrie et au Développement Durable, FSU et CGT sauront faire infléchir les représentants de l'administration de la DREAL dans leur application de la folle doctrine gouvernementale.

Enfin, un dialogue et une négociation non consensuels existeront pour faire appliquer vos droits.

Votez pour l'Alliance Solidaires I.D.D., FSU et CGT
Pour la pluralité syndicale, contre toute forme de discrimination et de corporatisme !
Pour la défense réelle de tous les personnels, le pluralisme et la démocratie, votez utile

VOTEZ SOLIDAIRES-FSU-CGT

Groupe de travail du 18 juin 2009 pour la détermination des conditions de fait des AAP1 au titre de 2009

****

Promotion automatique uniquement à l'ancienneté, sauf contre-proposition, pour les agents :

- *classés au 11ème échelon au 31/12/2009 et âgés de 46 ans au minimum au 31/12/2009 :* *7 personnes*
- *classés au 10ème échelon au 31/12/2009 et âgés de 46 ans au minimum au 31/12/2009 :* *136 personnes*
- *classés au 9ème échelon au 31/12/2009 et âgés de 51 ans au minimum au 31/12/2009 :* *4 personnes*
- *classés au 8ème échelon au 31/12/2009 et âgés de 51 ans au minimum au 31/12/2009 :* *9 personnes*
- *classés au 7ème échelon au 31/12/2009 et âgés de 51 ans au minimum au 31/12/2009 :* *22 personnes*
- *classés au 6ème échelon au 31/12/2009 et âgés de 58 ans au minimum au 31/12/2009 :* *1 personne*

A la marge en fonction des contre propositions des rattrapages pour :

- 1 agent sur les échelons 6 - 7 et 11 — soit 3 agents en tout
- 5 agents sur l'échelons 8 — soit 3 agents en tout
- sur l'échelon 9 — quelques agents en en fonction de l'ancienneté

SOLIDAIRES à L'INDUSTRIE et au DÉVELOPPEMENT DURABLE
10 rue Alexander Fleming - 37000 TOURS - Tél. 02 47 75 13 64 - solidairesidd.siege@orange.fr

Solidaires IDD — Solidaires — Solidaires — Sud Administration Centrale Minéfi

CONDITIONS AAP1 AU TITRE DE 2009

- LES CONDITIONS STATUTAIRES

De nouvelles conditions de promouvabilité s'appliquent pour la première fois au titre de l'année 2009.

- l'article 14- II du décret n° 2006-1760 du 23 décembre 2006 relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'Etat dispose que :

« peuvent être promus au grade d'adjoint administratif principal de 1ère classe, les adjoints administratifs principaux de 2ème classe ayant au moins 2 ans d'ancienneté dans le 6ème échelon de leur grade et comptant au moins 5 ans de services effectifs dans leur grade ».

- **Pour mémoire :** l'article 32 du décret précité prévoyait un dispositif dérogatoire applicable jusqu'au 31 décembre 2008 avec des conditions de promouvabilité plus strictes : 2 ans d'ancienneté au moins dans le 7ème échelon d'AAP2 et compter 5 ans minimum de services effectifs en échelle 5 (grade actuel, ancien ou équivalent) au 31 décembre de l'année de promotion.
- Par ailleurs le dispositif de repêchage au titre du décret n°2005-1228 du 29 septembre 2005 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C continue de s'appliquer.

En effet, l'article 12 ter de ce décret prévoit un dispositif de repêchage applicable pour les années 2007, 2008 et 2009 au bénéfice des fonctionnaires promouvables avant le 1er octobre 2005 et qui ont perdu cette possibilité. Il est en de même pour ceux qui auraient rempli ces conditions entre le 1er octobre 2005 et la date d'entrée en vigueur du décret n°2006-1548 du 27 novembre 2006 modifiant le décret n°2005-1228.

- l'assiette sur laquelle s'applique le ratio promus/promouvables pour l'année 2009 est le nombre de promouvables statutaires au 31/12/2008 : soit 748.

Le ratio promus/promouvables pour l'année 2009 est de 24 %, sous réserve de la publication de l'arrêté fixant pour l'année 2009 les taux de promotion dans certains corps du ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi et du ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique.

soit 179 postes

SOLIDAIRES à L'INDUSTRIE et au DÉVELOPPEMENT DURABLE
10 rue Alexander Fleming - 37000 TOURS - Tél. 02 47 75 13 64 - solidairesidd.siege@orange.fr

Solidaires I.D.D. Solidaires Solidaires Solidaires Sud Administration Centrale Minéfi

CONDITIONS C EN B AU TITRE DE 2009

➢ LES CONDITIONS STATUTAIRES

9 ans de service public dans le grade d'adjoint administratif au 31 décembre de l'année de promotion

sur 3242 agents promouvables 200 ont été retenus sur la liste de l'administration

les AAP2 cela représente à peu près la moitié de la liste les autres agents étant des AAP1

La CAP s'est déroulée le 30 juin alors même que les taux définitifs de promotions ne sont pas encore parus par arrêté (même scénario que l'année dernière.

Celle-ci ne s'est pas bien passée dans la mesure où aucune sortie de dossier n'a été prise en compte par l'administration qui s'en est tenue strictement aux noms que les directions avaient proposés.

Les élu(e)s sont revenus forts mécontents et se sont interrogés sur l'utilité même de la CAP en paritaire avec les organisations syndicales, l'administration se retranchant sur ses positions.

CONDITIONS B2 AU TITRE DE 2009

LES CONDITIONS STATUTAIRES

- ✓ 2 ans minimum dans le 7ème échelon de la classe normale
- ✓ 5 ans minimum en catégorie B
- ✓ 164 promouvables statutaires pour les SA, 121 pour les CTPC
- ✓ ratio : 37 %

soit 63 postes ⇒ (38 SA ; 25 CTP)

CONDITIONS B3 AU TITRE DE 2009

LES CONDITIONS STATUTAIRES

- ✓ 5 ans d'ancienneté dans le grade de secrétaire administratif de classe supérieure ou de contrôleur du trésor public de 1ère classe

ET

- ✓ 5 ans être au 4ème échelon et âgé de 46 ans au moins au 31 décembre de l'année de promotion.

SOLIDAIRES à L'INDUSTRIE et au DÉVELOPPEMENT DURABLE
10 rue Alexander Fleming - 37000 TOURS - Tél. 02 47 75 13 64 - solidairesidd.siege@orange.fr

Solidaires I.D.D. Solidaires Finances Solidaires Meeddat Solidaires Union Syndicale Solidaires Sud Administration Centrale Minéfi

GROUPE DE TRAVAIL

PROMU/PROMOUVABLE DU 16 JUIN 2009

Présents pour l'administration en autre : Monsieur Rouquette, secrétaire général et Monsieur Soetemont de la DPAEP.

Pour Solidaires Finances : Muriel Hanriot, Emmanuel Paillusson, Rénaldo Prato, Pascal Marié, Chantal Craipeau.

Pour compléter le compte-rendu réalisé sur le sujet, quelques éléments peuvent être apportés.

Les taux définitifs de promotions devraient paraîtrent en août par arrêté, ce qui conditionne naturellement les conditions déterminées en Groupe de Travail et promotions officieuses déterminées en CAP tenues avant la sortie dudit arrêté notamment pour les personnels administratifs gérés par la DPAEP comme cela a été le cas l'année passée.

Le plan pluriannuel devrait :

- ✓ faciliter le calendrier des CAP.
- ✓ n'est pas figé et peut-être revu, modifié ou réexaminé ultérieurement par rapport :
  - * à la réforme grille B notamment
  - * au nombre de promouvables
  - * à la pertinence des taux et l'évolution des corps

Le taux constant de 2008 reconduit en 2009 réduit le nombre de promus par rapport aux promouvables, effectifs en baisse. Pour info le nombre de promouvables au 31/12/2007 était de 3300, au 31/12/2008 : 3062, au 31/12/2009 : 2949, en 2010 : 2788.

Les organisations syndicales ont déploré que dans les tableaux d'avancement pour certaines directions quand il n'y a qu'un seul agent à promouvoir que celui ne le soit que sur l'année prochaine du fait des ratios (50 %). Elles ont bien évidemment demandé à l'administration de faire un effort sur ces catégories C à faibles revenus.

L'administration a répondu qu'un taux supérieur à 50 % posait problème auprès de la fonction publique.

Catégorie B :

Une hypothèse ou un schéma de fusion pour certains corps à faible effectif pourrait améliorer un vivier étroit et permettre plus de promotion.

L'ouverture d'un concours ne doit pas avoir un effet collatéral sur les promotions par liste d'aptitude.

Il semblerait que dans le nouveau statut les conditions de reclassement soient plutôt favorable pour les agents en 2010. A suivre

EGALITE PROFESSIONNELLE

05 MAI 2009 - COMPLEMENT

Présents pour l'administration : MM Jean-Louis ROUQUETTE - Didier HUE - Jean-François VERDIER

Pour Solidaires Finances : Laurent Gathier - Murielle Guilbert et Chantal Craipeau

Historique :

L'installation du comité consultatif fait suite à la charte pour la promotion de l'égalité dans la Fonction publique signée le 2 décembre 2008 par Eric Woerth, André Santini et le président de la Halde. Il répond également aux objectifs fixés par le président de la République lors du discours prononcé à l'école Polytechnique de Palaiseau le 16 décembre dernier.

Pour la prochaine réunion des propositions thème par thème et de mise en œuvre sera réalisé. L'apport relatifs aux enquêtes effectuées par les OS (CGC + Banque de France et Caisse des Dépôts de Consignations) seront les bienvenues pour envoyer un document préparatoire enrichi.

Compte rendu du Groupe de travail ministériel du 5 Mai 2009

« L'égalité professionnelle et la prévention des discriminations » Enfin un vrai sujet pour nos Ministères ?

Alors que d'autres sujets peinent à être seulement « abordés », on ne peut nier l'existence d'une volonté affichée en matière de politique de lutte contre toutes les formes de discriminations au sein de Bercy, même si les déclinaisons concrètes restent encore au stade de l'ébauche quant au contenu, au calendrier ou à la méthode.

La tenue de ce groupe de travail initialement prévu en décembre 2008 s'inscrit dans un contexte plus large.
En effet, le « Comité consultatif pour la diversité et l'égalité professionnelle » pour les deux ministères de Bercy a été créé en février dernier suite à la signature de la Charte pour la promotion de l'égalité dans la Fonction publique le 2 décembre 2008. Ce Comité devrait a priori valider ce qui s'est décidé lors de ce groupe de travail.
Cette première réunion a plus servi à déterminer une méthode et à préciser la démarche globale suivie, et n'a que très peu abordé le fonds des sujets tels qu'ils ont été présentés sur les documents de travail.

➔ **Méthode, objectifs et calendrier : des objectifs définis, une méthode en construction**

Sur la méthode :
La proposition de groupes de travail informels sur des questions de fonds (demande de Solidaires aux Finances) a été retenue. Ils se composeront d'experts désignés par les organisations syndicales et pourraient entendre toutes personnes utiles aux Ministères, mêmes externes. Le groupe de travail synthétisera les travaux menés, et les orientations et pistes dégagées seront soumises au Comité consultatif avant décision des Ministres.

Sur les objectifs, tels qu'ils ont été présentés par l'Administration :

établir le contenu et les modalités d'un *rapport ministériel annuel sur l'égalité hommes femmes* et évoquer toutes orientations pour affiner le diagnostic
établir *un plan d'action précis et transversal* (impliquant l'ensemble des Directions, mais aussi l'action sociale et la mutuelle) à partir des observations et des données complétées et affinées. Ce plan d'action devrait être formalisé, inscrit dans la durée et engagera les parties prenantes.
Entrer dans une démarche de « labellisation » qui visera plus particulièrement à obtenir *un « label diversité »* (plutôt sur des critères d'âges, d'origine, d'orientation sexuelle, d'handicap, puisqu'un label égalité professionnel existe déjà) : ce label sera délivré par une instance spécialisée en la matière au vu d'un cahier des charges précis et d'enquête sur le terrain et surtout au vu des engagements concrets qui auront été adoptés en la matière. A priori, cette démarche se fera en dehors des groupes de travail informels, la déclinaison par plans d'action étant prévue par la suite.

Sur le calendrier :
Les réunions informelles devraient se tenir rapidement et la finalisation des objectifs intervenir d'ici fin de l'année 2009.

➔ **Les revendications quant aux sujets abordés : le constat d'une réelle volonté d'aborder les sujets, mais qui, pour l'instant, n'ont été qu'effleurés**

- huit classes préparatoires intégrées seront ouvertes en 2009 au bénéfice de 155 jeunes pour préparer les concours A et B des différentes Directions. Ces jeunes seront recrutés sur des critères sociaux et de motivation.
- sur le thème de l'égalité professionnelle hommes/femmes : Concernant les données disponibles, certaines figurent déjà dans le bilan social des ministères mais des enquêtes complémentaires avec des analyses comprenant de nouveaux critères (tels que l'âge d'accès au grade supérieur) s'avèrent indispensables. Solidaires aux Finances a affirmé la nécessité d'une observation plus fine avec des critères d'analyse d'âge et également de parentalité plutôt que de simple maternité. L'intérêt étant d'affiner le plus possible les constats.

Solidaires aux finances a également pointé la nécessité que toutes les Directions s'emparent réellement de ces sujets, notamment par un travail d'information et d'accompagnement des agents et des corps intermédiaires : plaquer des mesures sans qu'il n'y ait eu d'appropriation du thème serait voué à l'échec.

L'administration a par ailleurs proposé des pistes de réflexion : une représentation plus équilibrée des femmes dans les jurys, garantir que la proportion de femmes dans les promus soit au moins égale à celle du vivier, et mener un travail volontariste de promotion des femmes dans les emplois de l'encadrement supérieur. Certaines mesures viseraient également à faciliter l'articulation entre vie professionnelle et vie familiale comme ne pas pénaliser les absences suite à un congé maternité, pas de réunion tardive, accroître le nombre de berceaux...

Si ces dispositions n'ont pas fait l'objet de discussions réelles de fonds (elles le seront dans les groupes de travail informels), Solidaires aux Finances a déjà fait part de certaines observations :

Aborder la problématique de l'égalité professionnelle par les questions de carrière ne saurait suffire, on ne peut oublier les agents non-titulaires et les Berkani, et il faut impérativement élargir les analyses :
- **aux questions d'affectation, de postes de travail, de sélection, de promotion,**
- **à la question du temps partiel majoritairement féminin,**
- **à la question de l'impact du management au « mérite » que l'on combat globalement par ailleurs...**

Aller au-delà des schémas habituels et ne pas se contenter de quelques mesures de bon ton demandera une réflexion approfondie et l'implication de tous les acteurs !

Paris, le 25 juin 2009

Centrale FINANCES

LETTRE OUVERTE AU DPAEP

Bercy, le 16 juin 2009

Monsieur le Directeur,

En vue de préparer un Groupe de Travail du CTPC, consacré aux Ressources Humaines (GT-RH), vous nous avez adressé « une note sur la politique des ressources humaines en administration centrale », complétée d'un « agenda social ». Outre le fait que ce document, établi unilatéralement, constitue un mélange de sujets non hiérarchisés, certains thèmes importants ont été purement écartés du champ de la négociation dès l'ouverture de la première séance du 15 juin 2009. Ceci n'est pas acceptable pour nous.

Depuis les mouvements sociaux de 1989 à Bercy, en administration centrale, suite au dispositif de « Renouveau du service public », le dialogue social a permis notamment d'aboutir, à la signature négociée de trois chartes l'une sur « la Formation », la suivante sur « la Mobilité », la dernière sur « l'Évaluation-notation » et, en 2001, à la mise en place de « l'Aménagement Réduction du Temps de Travail » (ARTT).

A la lumière de cette expérience et de ces acquis, les organisations syndicales signataires de cette lettre ouverte vous demandent formellement de mettre en place un véritable dispositif de négociation globale relatif à la politique RH en administration centrale.

Les thèmes sont à fixer de manière concertée, avec notamment l'examen des parcours professionnels (mobilité, rémunération, formation, promotions…), la gestion des effectifs (conditions de travail, restructurations…), la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences – GPEC (gestion des effectifs, démarche métiers, devenir des seniors, recrutements…), la liste n'étant pas exhaustive.

L'établissement d'un véritable agenda social nécessite également une élaboration conjointe avec les organisations syndicales sur les thèmes prioritaires définis auparavant en concertation.

L'ensemble de cette démarche doit s'inscrire dans le cadre des compétences dévolues au Comité Technique Paritaire de l'administration Centrale (CTPC) qui ne saurait se cantonner dans le rôle d'une chambre d'enregistrement.

Afin de préserver le nécessaire dialogue social en administration centrale, il est indispensable que vous rencontriez les signataires dans les plus brefs délais, sur la méthode et sur le fond.
En conséquence et dans l'attente d'un accord sur cette démarche, nous suspendons nos participations aux différents GT programmés.

Dans l'attente de votre réponse, recevez, Monsieur le directeur, l'expression de notre respectueuse considération.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE
ET DE L'EMPLOI

MINISTÈRE
DU BUDGET, DES COMPTES PUBLICS
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DES PERSONNELS ET DE L' ADAPTATION
DE L'ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL

Paris le 18 JUIN 2009

LE DIRECTEUR

N° DPAEP/2009/06/10870

Mesdames et Messieurs les secrétaires généraux,

J'ai bien reçu votre lettre ouverte du 16 juin dernier relatif au lancement du dialogue sur la politique RH de l'administration centrale.

Je ne vous cache pas que son contenu m'a autant surpris que votre attitude lors de la réunion du groupe de travail RH de la veille.

En effet, vous me demandez ni plus ni moins que de mettre en place un dispositif rigoureusement identique à celui que je vous ai proposé :

- fixation des thèmes de manière concertée (la note transmise n'était en rien, et je l'ai précisé, un document finalisé ou totalement exhaustif) ;

- établissement d'un agenda social en concertation avec vous ;

- présentation lors d'un ou plusieurs CTPC d'un document, concerté, devant servir de support à la politique RH de l'administration centrale pour les années à venir.

De vos déclarations de lundi, j'ai retenu que vous souhaitiez débuter ces discussions par une réunion du CTPC.

La logique nous pousse à contrario, et comme vous le préconisez dans votre lettre ouverte, à aborder de manière approfondie chacun des thèmes d'une politique RH, sans en exclure aucun, puis à élaborer sur la base de ce travail, un document susceptible d'être présenté et débattu de manière solennelle en CTPC.

Dans ma conception du dialogue social, le travail de défrichage des sujets, l'accord sur les éléments de constat et le consensus sur les thèmes à creuser, précèdent la présentation d'un document/note de politique RH devant l'instance chargée de recueillir les positions officielles de chacune des OS.

Je ne vois pas d'objection à vous rencontrer pour vous exposer à nouveau ce qui précède.

Jean-François VERDIER

Destinataires :
- Madame Christiane JOHO, Secrétaire générale de la CFDT
- Monsieur Jean-Jacques PINET, Secrétaire général de la CGT
- Monsieur Gérard ALLIGNI, Secrétaire général du SPAC
- Madame Catherine WATIER, Présidente du Syndicat CFTC
- Monsieur Jean-François ZAMORA, Secrétaire général de FO Centrale
- Madame Dominique MARCHAND, Secrétaire générale de SUD Centrale
- Monsieur Claude MARQUE, Président du syndicat CFE-CGC

Jurisprudence n° 289989 du 25 mai 2007 Le Conseil d'État statuant au contentieux, 4ème et 5ème sous-sections réunies, lecture du 25 mai 2007, requête n° 289989, M. Michel F...

(Tables du Recueil LEBON)

-

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS

LE CONSEIL D'ÉTAT,

Vu la requête, enregistrée le 8 février 2006 au secrétariat du contentieux du Conseil d'Etat, présentée par M. Michel F..., demeurant ... ; M. F ... demande au Conseil d'Etat :
1°) d'annuler la décision de refus née du silence du Premier président de la Cour des comptes sur sa demande de mutation sur un poste de président de section à la chambre régionale des comptes de Rhône-Alpes ;
2°) de prescrire, en application de l'article L. 911-1 du code de justice administrative, le réexamen de sa demande de mutation à la chambre régionale des comptes de Rhône-Alpes ;
Vu les autres pièces du dossier ;
Vu la convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales ;
Vu le code civil ;
Vu le code pénal ;
Vu le code des juridictions financières ;
Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée ;
Vu le code de justice administrative ;

Après avoir entendu en séance publique :
- le rapport de Mme Marie Picard, Maître des Requêtes,
- les conclusions de M. Rémi Keller, Commissaire du gouvernement ;

Considérant qu'aux termes de l'article L. 212-16 du code des juridictions financières : *« Il est institué un Conseil supérieur des chambres régionales des comptes (...). Il donne un avis sur toute mutation d'un magistrat »* ; que ce conseil tient lieu de commission administrative paritaire pour l'examen des demandes de mutation ; qu'aux termes de l'article 60 de la loi du 11 janvier 1984, applicable aux membres du corps des magistrats des chambres régionales des comptes en vertu de l'article L. 220-1 du code des juridictions financières : *« L'autorité compétente procède aux mouvements des fonctionnaires après avis des commissions administratives paritaires. /Dans les administrations ou services où sont dressés des tableaux périodiques de mutation, l'avis des commissions est demandé au moment de l'établissement de ces tableaux. (...) / Dans toute la mesure compatible avec le bon fonctionnement du service, les affectations prononcées doivent tenir compte des demandes formulées par les intéressés et de leur situation de famille (...) »* ;

Considérant que, par lettre du 16 novembre 2005, le Premier président de la Cour des comptes a fait connaître les postes de présidents de section de chambres régionales des comptes vacants ou susceptibles d'être vacants au cours de l'année 2006 ; que M. F..., membre du corps des magistrats des chambres régionales des comptes, président de section affecté à la chambre régionale des comptes de Champagne-Ardenne depuis le 1er janvier 2004, a demandé sa mutation à la chambre régionale des comptes de Rhône-Alpes sur un poste déclaré vacant, en invoquant la séparation d'avec son épouse, qui réside et travaille à Lyon, et les difficultés que l'éloignement lui cause pour apporter le soutien nécessaire à ses deux parents très âgés, notamment sa mère atteinte d'une maladie grave, dont l'état de santé s'est brutalement aggravé à partir de mai 2005, et qui résident également près de Lyon ;

Considérant qu'il ressort des pièces du dossier, notamment du compte rendu de la séance du 21 décembre 2005 du Conseil supérieur des chambres régionales des comptes, que l'ensemble des candidatures à la mutation pour 2006 ont été rejetées, sans même qu'il soit procédé à leur examen, soit parce qu'elles ne correspondaient pas à un poste vacant, soit, pour quatre d'entre elles, dont celle de M. F..., pour irrecevabilité dès lors que les intéressés n'avaient pas exercé leurs fonctions pendant une durée d'au moins trois ans dans le poste sur lequel ils avaient été nommés en dernier lieu et n'auraient pas rempli cette condition au cours du premier semestre 2006 ; que, **si l'ancienneté dans l'affectation peut être un des éléments permettant d'apprécier l'intérêt du service pour l'examen des demandes de mutation, il apparaît que, pour ces quatre demandes de mutation, l'administration s'est fondée exclusivement sur ce critère pour les rejeter, sans procéder à l'appréciation personnelle de la situation des intéressés, notamment de leur situation familiale** ; qu'elle a, dans ces conditions, méconnu les dispositions rappelées ci-dessus de l'article 60 de la loi du 11 janvier 1984 et que M. F... est, dès lors, fondé à demander pour ce motif l'annulation de la décision refusant sa demande de mutation formulée le 21 novembre 2005 ;

Sur les conclusions à fin d'injonction :

Considérant que l'exécution de la présente décision implique que la demande de mutation formulée par M. F... au titre de l'année 2006 soit réexaminée en considération notamment de la situation familiale de l'intéressé ; qu'il y a lieu, par suite, d'enjoindre au Premier président de la Cour des comptes de procéder au réexamen de la demande de M. F..., y compris en la soumettant au Conseil supérieur des chambres régionales des comptes, dans un délai de trois mois à compter de la présente décision ;

DÉCIDE :

Article 1er : Le refus né du silence gardé par le Premier président de la Cour des comptes sur la demande de mutation formulée le 21 novembre 2005 par M. F... est annulé.

Article 2 : Dans un délai de trois mois à compter de la notification de la présente décision, il sera procédé par le Premier président de la Cour des comptes au réexamen de la demande de mutation formulée par M. F... pour l'emploi de président de section à la chambre régionale des comptes de Rhône-Alpes au titre de l'année 2006.

Article 3 : La présente décision sera notifiée à M. Michel F..., au Premier président de la Cour des comptes et au ministre de l'économie, des finances et de l'emploi.

4ème et 5ème sous-sections réunies

Mme Marie Picard, Rapporteur
M. Keller, Commissaire du gouvernement
M. Delarue, Président

Vous avez dit fusion DDE et DDAF et maintenant nous allons vers la DDT

La DDE et la DDAF ont fusionné. Cela a provoqué beaucoup de changements pour les agents, départ de la DDAF pour venir à la DDE dans un bâtiment plus ancien, etc.
Nous parlons de fusion mais où est cette fusion si ce n'est sur papier : en effet nous trouvons des agents ex DDE et ex DDAF dans le même bureau à exécuter les mêmes tâches mais pas avec le même salaire.
Le budget n'a pas fusionné, nous sommes dans l'obligation de mettre en place des conventions.

Nous avons à peine compris cette fusion qu'une autre arrive : la création de la DDT.

Et là aucune concertation, un matin nous découvrons le nouvel organigramme. Sur cet organigramme des agents n'apparaissent plus.

Nous constatons la disparition des services techniques qui assuraient un appui aux communes. Ce qui traduit la fin de l'ingénierie publique. Puis l'éclatement du service sécurité routière ou les agents sont mis dans d'autres services en assurant leur fonction. Un agent doit partir en préfecture.
Le service comptabilité part en région, ne va t'on pas obliger les agents à suivre leur fonction comme cela a été mis en place pour une partie du service juridique?

On nous parle de bourse aux postes, mais hélas elle ne se met en place que pour les agents qui ont perdu ou qui vont perdre leur fonction dans un délai très court. Les agents qui perdent leur fonction courant 2010, c'est l'incertitude, on ne sait rien. Et y aura t il encore des postes pour eux? Ne va t'on pas appliquer cette fameuse loi sur la mobilité ?

On propose un accompagnement individuel, mais est ce que cet accompagnement n'est pas une façon plus facile de donner à l'administration des « billes » pour mieux mettre dehors certains agents?

Toutes ces modifications se font pratiquement sans concertation, c'est une marche forcée. Il n'y aucune réflexion. Toutes ces modifications ne peuvent aboutir à de bons résultats.

Nous constatons une démotivation des agents voir même un fatalisme.

Lors de la dernière assemblée générale, aucune question venant de la salle. Un silence, même un peu pesant, c'est vraiment le signe de ce fatalisme.

Il n'y a jamais eu autant d'absences des agents, de stress, d'incertitude, de manque d'information sur le devenir des agents, et pour couronner le tout on module les primes des agents.
Une réforme à ce prix !

Union syndicale
Solidaires

Téléphone : 01 58 39 30 20
Télécopie : 01 43 67 62 14
contact@solidaires.org
www.solidaires.org

Septembre 2008/Juillet 2009 : ensemble faisons le bilan, pour être plus fort-e-s demain.

Texte interne pour les syndiqué-e-s Solidaires

Bureau national Solidaires du 2 juillet.

Le Bureau national de l'Union syndicale Solidaires réunit l'ensemble des organisations nationales qui en sont membres. Lors de sa séance du 2 juillet, il a adopté ce texte, fruit de débats lors de cette réunion mais aussi des acquis collectif des Bureaux et Comités nationaux mensuels de l'année écoulée.

Une année particulière

Deux éléments nouveaux ont marqué cette année sociale 2008/2009 :

- **La crise ouverte du système capitaliste.** Nous ne reprenons pas ici le détail de nos analyses sur le sujet ; insistons simplement sur le fait que, pour Solidaires, il s'agit bien d'une crise du système économique et politique, pas d'un « mauvais passage ».
- **Face aux conséquences de cette crise, la constitution d'une intersyndicale nationale rassemblant CGT, CFDT, FO, CFTC, CGC, UNSA, Solidaires, FSU** (la CNT a demandé à rejoindre cette intersyndicale : seule Solidaires a répondu favorablement).

Nous citons ces deux éléments parce qu'ils sont nouveaux. Ce ne sont évidemment pas les seuls faits marquants de l'actualité sociale de ces derniers mois ; les autres sont plus traditionnels : un gouvernement qui multiplie les cadeaux au patronat et aux plus riches, un patronat qui mène une lutte des classes sans discontinuer et engrange les acquis, et des salarié-e-s qui résistent, se mobilisent entreprise par entreprise, secteur par secteur, se retrouvent très nombreux/ses dans des journées d'action nationale mais ne prolongent pas au-delà, ... en très grande partie, faute de perspectives offertes par le mouvement syndical.

« *C'est la crise* » ... Et le patronat ? Il va bien, merci.

- 360 milliards débloqués en quelques jours pour les banquiers,
- 32 milliards « d'aide à l'emploi », chaque année, pour les patrons qui licencient :
- 14 milliards du paquet fiscal qui profite aux plus riches,
- 8 milliards de taxe professionnelle qui ne sera plus payée,

En France, selon l'Insee, les 10 % des ménages les plus aisés détiennent près de la moitié du patrimoine total des ménages. Dans les entreprises, ces pratiques ont accentué les écarts de rémunération, lesquels se sont creusés : de 1 à 20 dans les années 1960-1970 dans la plupart des pays, ceux-ci sont fréquemment passés de 1 à 300. Les choix fiscaux favorisent la concentration des richesses : les principaux bénéficiaires des rémunérations déjà les plus élevées ont profité d'allègements substantiels d'impôts.

Ces éléments, nous devons les rappeler sans cesse, les expliquer, les illustrer d'exemples. Ils sont la preuve que **la lutte des classes existe, et que certain-e-s la mène très efficacement, pour elles/eux.** Le gouvernement y joue un rôle très actif, par la casse des services publics et toutes les mesures pro-patronales.

Salarié-e-s, chômeurs/ses, retraité-e-s, jeunes : quelles actions ?

La situation est contrastée.

- il y a des **grèves, assez nombreuses dans le secteur privé**, ce qui remet en cause les discours fumeux de nombre de « *machintologues* ».
- Il y a **très peu de volonté de coordination** des boîtes en lutte.
- Certains de ces mouvements prennent un tour **plus radical** qu'habituellement (mouvement reconductible, patrons retenus pour des négociations à chaud),
- la plupart de ces actions visent à **obtenir de meilleures indemnisations,** et non pas à refuser les licenciements, ce qui traduit une dégradation du rapport de force en terme de réponses alternatives comme par exemple l'exigence d'un nouveau statut du salarié.
- **l'animation de ces grèves est le fait de militant-e-s de différentes organisations** : Solidaires (trop peu !), CGT, FO, mais aussi CFDT, UNSA, CFTC, CGC...

Nous sommes confronté-e-s à trois types de problèmes vis à vis de ces grèves dans le secteur privé :

- **Notre trop faible implantation**, qui fait que nous sommes absent-e-s de plusieurs d'entre elles. Avoir un avis sur la façon dont devrait se dérouler des grèves auxquelles on ne participe pas est une chose, exister en est parfois une autre...
- **Une pratique interprofessionnelle de terrain insuffisante.** Il nous faut multiplier les diffusions ciblées devant des entreprises du secteur privé ; cela passe par les Solidaires locaux bien sûr, cela mais n'aura de réalité suffisante que lorsque nous intègrerons réellement et simplement notre activité interprofessionnelle dans la vie de nos syndicats.
- **Le sectarisme de trop d'équipes syndicales.** Nous retrouvons la situation trop classique où les équipes CGT les plus combatives affichent et pratiquent un sectarisme effrayant, notamment vis-à-vis de Solidaires ; Goodyear à Amiens est sans doute la caricature de cela, mais n'est malheureusement pas le seul exemple.

Des grèves sectorielles et locales

Education/Recherche, Santé/Social, sont parmi les secteurs qui ont connu les lutte massives les plus longues. Nous avons milité pour une convergence, en vain. Comme au plan interprofessionnel, dans ces secteurs, l'unité syndicale a permis un mouvement fort mais a aussi fixé ses limites ; comme au plan interprofessionnel, les organisations membres de Solidaires impliquées dans ces mouvements ont allié pratique unitaire et propositions spécifiques en termes de revendications et stratégie d'actions. Avec les mêmes difficultés, les mêmes insatisfactions... Un bilan commun de la lutte dans les secteurs Education/Recherche doit être établi par SUD Recherche, SUD Education, SUD Etudiant.

Les grèves de Sans-Papiers continuent. Plus d'un an après le début de ce mouvement, et malgré les initiatives de plusieurs collectifs syndicaux, le mouvement syndical n'est pas à la hauteur : collectivement, en ne prenant pas les moyens de répondre aux demandes, en choisissant de privilégier d'autres pans de notre activité syndicale, **nous avons, de fait, choisi de ne pas suffisamment appuyer ce mouvement mené par des travailleurs/ses parmi les plus précaires** (mouvement, qui a pris la forme de grèves reconductibles dans plusieurs cas).

Dans l'Energie, le mouvement du printemps est inédit : par sa durée, par ses formes, par l'implication très forte de jeunes, par le désarroi qu'il a créé au sein des 5 fédérations « représentatives » (qui rejettent toujours SUD Energie) et notamment la CGT. Il y avait là une opportunité de montrer, dans les faits, qu'un autre syndicalisme est possible ; à condition de prendre en charge la diffusion des tracts Solidaires permettant de faire connaître partout la grève reconductible et d'aller à la rencontre des salarié-e-s d'EDF/GDF pour marquer notre soutien réel.

L'Industrie, la Chimie, sont parmi les secteurs les plus touchés par les licenciements qui se multiplient. Les grèves sont nombreuses (Caterpillar, Continental, Lear, Goodyear, Michelin, etc.)

Dans les départements, les réunions unitaires ont été nombreuses tout au long de l'année. Souvent conçues comme de simples déclinaisons des appels nationaux, elles ont toutefois montré dans d'assez nombreux cas, une volonté d'en découdre explicitement affirmée par les équipes locales CGT, FSU, voire FO ou CFDT. **Dans quelques cas, elles ont abouti à des interpellations des structures syndicales nationales interprofessionnelles.** Même si cette méthode renvoie à un aspect pyramidal du syndicalisme qui n'est pas celui que nous voulons pratiquer, et même si nous sommes, nous, peu étonné-e-s des choix politiques d'autres organisations syndicales, **il nous faut répondre à ces interpellations en rappelant les positions et positions exprimées par Solidaires depuis des mois, ... car cela rejoint assez les demandes formulées.**

Les appels unitaires

Malgré les décisions prises et confirmées lors de plusieurs BN et CN, nous n'avons pas avancé dans la construction d'un appel national unitaire, ni dans celle d'espaces de débats unitaires et interprofessionnels, susceptibles de créer une dynamique, et aussi de peser sur certaines organisations syndicales. Les expériences menées dans le Nord/Pas de Calais, à Rennes, à Tours, ... et pas beaucoup plus, sont insuffisantes. Sans doute que l'absence de dynamique forte parmi les salarié-e-s est une des raisons. A **partir d'entreprises en grève (Michelin, Goodyear, ...)** nous avons la possibilité de tenter une démarche du même genre (appel à une **coordination nationale des boites en lutte** ...).

Les reculs collectifs sur les pratiques d'auto-organisation des luttes n'aident pas, non plus : il nous faut relancer les débats interne sur ce sujet, rappeler les expériences, mettre en avant tout ce qui va dans ce sens...

L'intersyndicale nationale ... et nous.

Depuis le début, les décisions prises en commun sont en deçà de ce que nous souhaiterions à Solidaires. Mais le fait qu'elles soient prises ensemble est aussi la clef de la réussite du 29 janvier, du 19 mars. De la fin de l'année 2008 (premières réunions intersyndicales) à juin 2009, il y a eu des équipes Solidaires qui pensaient que nous n'avions rien à faire dans ce cadre : l'appel au 29 janvier lancé en décembre était trop lointain et limité à 24 heures, l'appel au 19 mars lancé début février était trop lointain et limité à 24 heures ... C'est une position respectable, qui a été débattue dans Solidaires – et c'est bien normal – mais qui était très minoritaire. Nous la rappelons là, juste pour dire qu'il ne serait pas juste que celles et ceux qui disaient cela à ces époques là ... s'appuient désormais sur les succès des manifestations du 29 janvier et du 19 mars pour leurs conclusions d'aujourd'hui.

Il est certain que le tournant manqué pour monter d'un cran après le 19 mars marque l'absence de volonté des confédérations de tenter un affrontement social vis-à-vis du gouvernement et du MEDEF.

Les critiques ont été plus nombreuses à compter d'avril et surtout de mai. Le 26 mai a été un non-évènement, et nous ne pouvons le passer sous silence car nous étions parmi les quelques organisations qui avaient poussé pour qu'on n'attende pas mi-juin, pour qu'il y ait quelque chose en mai. La perspective des « initiatives décentralisées » n'a pas été perçue comme crédible par les équipes militantes, et cette journée est passée inaperçue aux yeux des salarié-e-s. Les manifestations du 13 juin sont évidemment un échec aussi, en regard du rapport de forces dont elles étaient issues. Le Comité national de mai, le Bureau national de juin avaient confirmé la nécessité pour Solidaires de s'impliquer fortement dans ces manifestations. Cela n'a guère été le cas, et plusieurs Solidaires locaux et quelques structures professionnelles ont décidé de ne pas appeler au 13 juin.

Cela pose un problème vis-à-vis de notre efficacité et notre fonctionnement démocratique : pas à cause du choix qui a été ainsi fait, ... encore qu'il faudrait réfléchir à la portée de décisions prises par quelques Solidaires locaux où ne sont représentés qu'une petite partie des organisations professionnelles membres (en précisant que notre propos n'est nullement de dire que la décision de ne pas appeler a été prise uniquement par des Solidaires ainsi constitués). De même, nous devons nous interroger sur les décisions qui sont prises en Bureau National par les organisations nationales et qui, ensuite, ne sont pas relayées dans les organisations professionnelles. Dans les deux cas, là où cela doit nous interroger, c'est par rapport au poids que notre relative petite organisation peut avoir quand les **décisions d'action ne sont pas reprises partout**, et surtout lorsque **les informations Solidaires ne sont pas diffusées aux adhérent-e-s et plus largement aux salarié-e-s.**

Le choix que nous avons fait est de maintenir l'unité syndicale. Mais sans jamais renoncer à dire nettement nos propositions et revendications. Les 2 sont inséparables : unité pour être efficace et peser pour que cette unité agisse dans le bon sens. Au moins une fois par mois, il y a eu un tract national Solidaires réaffirmant cela. Comment ces tracts sont-ils pris en charge par les Solidaires locaux, par les organisations nationales, par nos syndicats et nos sections syndicales ? Assurons-nous des diffusions massives et régulières là où nous sommes implantés ? Organisons-nous des diffusions plus large (marchés, gares, manifestations, etc., d'une part, entreprises où nous ne sommes pas présents d'autre part) ?

Accepter de se poser ces questions, c'est déjà donner une indication des réponses. Au-delà de celles-ci, ce qui importe, c'est de s'interroger sur les raisons de nos insuffisances : le contenu des tracts ne convient pas ? Nous n'assumons pas notre dimension interprofessionnelle dans notre fonctionnement quotidien ? Nos prétentions sont en décalage par rapport à nos possibilités ? **Si nous ne travaillons pas, dans toutes nos structures, sur ces problématiques, nous n'avancerons pas, nous ferons en sorte que notre message ne soit pas mieux connu.**

Aujourd'hui, à l'orée de l'été, notre priorité n'est sans doute pas de débattre de l'utilité de rester ou de quitter une intersyndicale qui n'aura pas d'existence aux yeux des salarié-e-s avant la rentrée, au mieux. C'est cette période qu'il nous faut préparer comme indiqué plus haut. Avec une véritable campagne nationale durant tout l'été et plus forte encore dès les premiers jours de septembre, **nous pourrons mettre en avant notre exigence d'une intersyndicale qui reparte sur des bases différentes** : soutien national de chaque lutte dans une entreprise qui licencie ou un service public qu'on saborde, engagement de préparer un mouvement de grève générale reconductible, autour de revendications unifiantes et offensives. Début septembre (à l'issue de notre Bureau national ?), nous pourrions organiser une conférence de presse présentant notre stratégie d'action.

Sauf si nous faisions le choix d'adopter une position de principe (« de toutes façons, il faut rester » ou « de toutes façons, il faut partir »), **définir aujourd'hui ce que nous ferons selon les positionnements de chaque organisation dans deux mois, ce serait tout simplement inopérant** : forcément, parce que le syndicalisme est une matière vivante, il faudra apprécier en temps réel !

Cela n'exclue pas, bien au contraire, de faire le bilan de cette période ; un bilan qui part de choses simples : **la stratégie d'action choisie majoritairement a-t-elle permis de gagner ? Assurément, non.** C'est pour ça que nous n'avons cessé durant ces mois écoulés de proposer de construire un mouvement de grève générale interprofessionnelle ; proposition issue de nos réflexions sur la situation du moment, de l'état du rapport de force, mais aussi des expériences de ces dernières années. Ce constat sur l'absence d'avancées malgré le rapport de forces construit au premier trimestre, il faut le mettre en avant dans les débats intersyndicaux.

Les revendications

Depuis fin 2008, la question de la plate-forme unitaire est un sujet épineux. Celle retravaillée en mai a le mérite d'être plus courte. Mais elle demeure trop vague pour être un point d'appui mobilisateur, fédérateur. Beaucoup de camarades disent « il faudrait faire comme en Guadeloupe ». Certes, ... mais c'est oublier que **la plate-forme unitaire comportait 146 points**. C'est gommer le fait que le collectif LKP est **l'aboutissement d'années de travail « invisible »**, et le fruit d'une situation locale où **le syndicalisme de lutte de classes est nettement majoritaire** ... parce qu'il s'est construit au fil des années (grâce à l'articulation luttes / organisation / développement / luttes, ...)

Nous mettons en avant cinq thèmes revendicatifs :

- **Interdiction des licenciements** dans les entreprises qui font des profits et **mise en place d'un nouveau statut du salarié** garantissant salaire, ancienneté et qualification, **indemnisation à 100% du chômage partiel** payé exclusivement par un fond patronal mutualisé, **pas de suppression d'emplois** et **réduction du temps de travail**, car les salarié-e-s n'ont pas à payer la crise alors que les entreprises accumulent les profits.
- **Augmentation générale des salaires, des pensions, du SMIC et des minima sociaux, 300 € pour toutes et tous immédiatement**, parce que les salarié-e-s n'ont pas à payer la crise, alors que patronat et actionnaires engrangent toujours dividendes et rémunérations exorbitantes. Il s'agit d'imposer un meilleur partage des richesses en faveur des salaires.
- **Arrêt des suppressions d'emplois dans les services publics, auxquels des moyens supplémentaires doivent être attribués.** Face à la *Révision Générale des Politiques Publiques* et aux fausses réformes, nous voulons de nouvelles orientations pour les services publics, pour que les droits fondamentaux soient accessibles à toute la population : emploi, santé, éducation, transport, communication,...
- **Pas de nouvelle détérioration de notre protection sociale (retraite, maladie,** ...), alors qu'au contraire les moyens financiers existent pour l'améliorer.
- **En finir avec la fiscalité qui favorise les riches** : suppression du bouclier fiscal, du paquet fiscal, de la défiscalisation des heures supplémentaires, de la TVA sur les produits de première nécessité ; au contraire, il faut une plus grande progressivité de l'impôt sur le revenu et une taxation accrue des ménages les plus riches.

La spirale des licenciements ne fait que commencer, cette question sera probablement plus centrale que les autres dans les mois à venir. La question de la coordination des boîtes touchées devra être un objectif à concrétiser et celle de dépasser les limites de l'augmentation des indemnités de départ pour populariser l'idée d'un nouveau statut du salarié nécessitera un effort de propagande.

Pour avancer un peu la date de la grève générale ...

Réunir des millions de manifestant-e-s n'est pas un évènement anodin, cela contribue à faire monter la pression, c'est une étape dans la mobilisation. Nous avons là une divergence avec les autres organisations syndicales : pour nous ces manifestations sont des étapes, pas une fin en soi ; pas plus que la grève générale d'ailleurs. **Ce qui compte est de savoir ce qui est utile pour gagner.** Et aujourd'hui, nous affirmons qu'il faut construire une grève générale pour cela. Si c'est notre objectif principal dans la période, ce doit être une priorité dans nos actions, notre fonctionnement, nos informations, dans les messages que chacune des organisations nationales membres de Solidaires fait passer à ses structures locales...

Bien sûr, il faut du matériel national pour soutenir une telle campagne :

- Des **tracts/affichettes**, à destination des panneaux syndicaux, des bulletins de sections et syndicats. Ceux-ci pourraient être tournés sur « nos solutions face à la crise ».
- Un **tract national tiré en imprimerie**, faisant le bilan des mois écoulés, présentant nos revendications, appelant à l'unité de tous les collectifs syndicaux qui veulent organiser un affrontement avec le patronat et le gouvernement...
- Des **autocollants**, avec des slogans simples sur nos revendications et la possibilité de les financer en répartissant autrement les richesses produites.
- Une **brochure** (questions-réponses) présentant nos réponses à la crise.

Dès septembre (donc en préparant maintenant), il nous faut aussi travailler sur des actions dans lesquelles Solidaires a un rôle moteur à jouer :

- Les **marches contre le chômage, les licenciements, la précarité** qui auront lieu fin novembre : compte tenu de la place centrale des questions de licenciement et chômage, **l'investissement de Solidaires et des organisations membres doit être important.**
- La **campagne contre la privatisation de La Poste**, qui doit démarrer « en grand » en septembre : à partir du travail effectué par SUD PTT, **du matériel Solidaires sera disponible avant septembre.**

La LOI « *MOBILITE* » où en sommes nous ?

La commission mixte paritaire du Parlement, composée de députés et sénateurs, a adopté le 8 juillet 2009 le projet de loi relatif à la mobilité et aux parcours professionnels dans la Fonction publique. Naturellement les élus qui soutiennent la politique du gouvernement ont voté pour.

Toutes les caractéristiques néfastes et tendancieuses pour le Statut de la Fonction publique, territoriale et hospitalière, que SOLIDAIRES Fonction Publique et Assimilés et SOLIDAIRES IDD avaient dénoncées dès la publication du projet de texte par le gouvernement le 8 avril 2008, ont été conservées.

Ainsi, cette LOI garde l'intégralité de son contenu et devient une véritable boite à outil pour la mise en place de la Révision Générale des Politiques Publiques. Suite à l'adoption d'amendements apportés autant par le gouvernement que par des parlementaires, le texte adopté ouvre une brèche supplémentaire dans le Statut de la Fonction publique en ébranlant encore une fois de plus ses principaux fondements.

Quelles sont les principales modifications statutaires :

1. ***Obligations et restrictions nouvelles pour les fonctionnaires privés d'emploi, assorties de sanctions***
   Le but : ne pas renouveler la situation qu'a connue l'administration territoriale pour la réalisation de suppression d'emplois consécutivement à la détermination de certains fonctionnaires territoriaux qui se sont retrouvés mis à disposition des centres de gestion

2. ***Le cumul d'emplois à temps incomplet entre les trois versants de la Fonction Publique***
   Cette mesure conduit à un véritable écartèlement professionnel. Un agent peut se trouver contraint à accepter de travailler dans différents services qui peuvent être dans les trois versants de la fonction publique. C'est la généralisation de l'agent à temps non-complet, véritable V.R.P. dans la Fonction publique.

3. ***Remplacement à titre expérimental de la notation par un entretien professionnel,***
   Des ministères testent ce système, SOLIDAIRES IDD restera vigilant sur les conclusions**.** Mais celui-ci sera accolé à la PFR (prime de fonction et de résultat).

4. ***Introduction de l'Intérim dans les trois versants de la Fonction publique***
   C'est une action de détournement et un assemblage dangereux pour les services publics, entre les missions d'intérêt général exercées par un agent public et des missions relevant du secteur marchand exercées par un salarié du secteur privé.

   Il en va de même avec le cumul d'emploi public et privé. Le statut de la Fonction Publique Territoriale prévoit que les centres de gestion puissent mettre à disposition des collectivités, des fonctionnaires en vue d'exercer temporairement des missions non-assurées. Il n'était nullement besoin d'introduire l'Intérim si ce n'est pour détourner de manière insidieuse le~~s~~ sens et l'objectif du service public.

5. ***Le processus de « réorientation professionnelle » pour les fonctionnaires d'Etat,***

   Cette situation qui peut être imposée au fonctionnaire et déboucher sur un licenciement de fait, remet brutalement en cause les garanties d'emploi et de carrière.

   Elle ne constitue pas une avancée pour les fonctionnaires en matière de mobilité comme le gouvernement et sa majorité le laissent penser mais cela permettra à l'Etat de se délester de milliers de fonctionnaires et de les « expédier » soit vers les collectivités locales à qui le gouvernement demande toujours plus et accorde toujours moins, soit vers le privé. Tout cela ressemble à une privatisation déguisée en cours.

   Nous sommes très loin de la mobilité choisie entre versants de la fonction publique alors que l'Etat procède à une réduction de ses effectifs.

SOLIDAIRES FONCTION PUBLIQUES et ASSIMILES et SOLIDAIRES IDD réaffirment que les agents qui composent la Fonction publique ne représentent pas une charge pour la collectivité mais sont, au contraire, un atout essentiel pour le pays, permettant de rendre un service public de qualité, à l'ensemble tous les citoyens.
Ils représentent le seul moyen, sur l'ensemble du territoire, qui permet de réaliser cette attente.

Une analyse des besoins de services publics rendus aux usagers démontrera que le développement de ceux-ci et de la Fonction publique ne doivent pas se réaliser par des restrictions budgétaires.

Ce sont des fonctionnaires qu'il faut pour assurer nos missions de service public.

Le service public doit être accessible à tous les citoyens